

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de la Côte Salanquaise

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° T200/2023

Portant réglementation du stationnement et de la circulation de tous les véhicules

Le maire de la commune de Torreilles :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le code de la route ;

VU le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;

VU l'arrêté temporaire départementale numéro 6211/23 ;

VU la demande déposée par la société **SARP** représentée par Monsieur Franck Allemand mandatés par Perpignan Méditerranée Métropole ;

CONSIDÉRANT les investigations télévisuelles des réseaux d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de monsieur le maire d'assurer à cette occasion la sécurité et qu'il convient dès lors, de réglementer la circulation de tous les véhicules;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023 inclus, sur l'ensemble de l'avenue des Pyrénées, un chantier mobile réalisera des investigations télévisuelles sur les réseaux d'eaux usées, à cette occasion la circulation est temporairement interdite avenue des Pyrénées au fur et à mesure de la mobilité du chantier, une déviation sera mise en place par la société SARP.

ARTICLE 2 : La société **SARP** doit s'assurer de la mise en place, sous sa responsabilité et à ses frais, de la signalisation complète du chantier. Dans ce but, le pétitionnaire est chargé de mettre en place tous les dispositifs d'information, de signalisation, de déviation et de protection ad hoc.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services, la police municipale, la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite au pétitionnaire.

Fait à TORREILLES, le 17 octobre 2023
Po/le maire et par délégation,
L'adjoint délégué à la sécurité

Geoffrey TORRALBA